



CONVENTION PRESSE/MÉDIA

Je soussigné, Madame/Monsieur.....
travaillant pour le compte de

accepte sans aucune restriction les termes de la présente convention entre le signataire et l'organisation du **2^e Rallye des Vallons ardéchois et 2^e Rallye VHC** et déclare être en possession d'une assurance responsabilité civile et accident professionnelle ou être couvert par l'assurance de mon mandataire en cours de validité pendant le déroulement du **2^e Rallye des Vallons ardéchois et 2^e Rallye VHC, du Vendredi 24 Septembre au Samedi 25 Septembre 2021**, et ce tant pour moi-même que pour les membres de mon équipe.

Je m'engage sur l'honneur :

à ne pas attenter d'actions judiciaires et ou pénales à l'encontre de l'organisation, des représentants du **2^e Rallye des Vallons ardéchois et 2^e Rallye VHC** si un accident ou un incident survenait sur moi-même pendant le déroulement de l'épreuve ;

Je suis conscient qu'en cas d'accident provoqué par un mauvais positionnement de ma part ma responsabilité civile et/ou pénale sera engagée

à respecter les consignes de sécurité, et notamment à me placer uniquement dans ou devant les Zones Public (ZP) définies par l'organisation ou en surplomb de la chaussée ;

→ **Présence en zone rouge strictement prohibée**

à porter la chasuble **et** le badge délivré par le responsable presse du **2^e Rallye des Vallons ardéchois et 2^e Rallye VHC à l'exclusion de toute autre chasuble**. Les officiels se réservent le droit de renvoyer en zone spectateurs toute personne ne pouvant prouver son accréditation et ce exclusivement par le port conjoint de la chasuble et du badge délivrés par l'organisation.

En aucun cas, l'ASA Haut-Vivarais, ni les officiels du 2^e Rallye des Vallons ardéchois et 2^e Rallye VHC ne seront responsables de notre insécurité pendant le déroulement de l'épreuve.

Je m'engage auprès de l'ASA Haut-Vivarais à lui faire parvenir un échantillon du fruit de mon travail sur le **2^e Rallye des Vallons ardéchois et 2^e Rallye VHC** (photos HD, vidéos, infos sur parution articles de presse ou lien média, etc...)* dans un délai le plus proche, sous peine de ne plus être accrédité l'année suivante.

Les photos devront être libres de droits et ne devront pas porter de watermark, l'ASA Haut-Vivarais s'engageant à créditer les photos en cas d'utilisation sur quelque média que ce soit et ce sans limite de durée.

ASA Haut-Vivarais

Lu et approuvé,

Le signataire

Lu et approuvé,